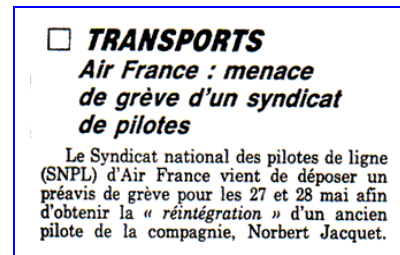




[Le Web général](#)



[Les vidéos](#)



[Les images](#)

LE FIGARO « AVEC AFP » : COMME EN URSS (CRASHS AERIENS)

En page 2 du présent PDF figure un article du Figaro du 17 août 2020.

Les « *deux pilotes d'Air France* » mentionnés à la fin de l'article sont Michel Asseline et moi (voir en page 3 du présent PDF les articles de presse de juin 1989 correspondant à l'annonce du lancement des procès).

Précision importante : après le crash Asseline s'est tu pendant dix mois, période pendant laquelle j'ai été le seul à contester, avec modération, puis Asseline est intervenu publiquement en avril 1989 pour reprendre ce que je dénonçais, mais il s'est ensuite renié, cédant aux pressions et aux promesses.

Des informations sur les événements de l'époque avec de très nombreux articles de presse et des liens vers des émissions de télévision sont disponibles, entre autres :

- dans un PDF qui présente les articles de presse et les liens vers de vidéos d'émissions de télévision (20 pages - 1,51 Mo) : <http://franceleaks.com/hollande/greve-pour-me-soutenir-norbert-jacquet-27-avril-2017.pdf>

- dans un PDF concernant la capitulation du ministre Louis Mermaz, avec d'autres informations (29 pages - 1,12 Mo) : <http://franceleaks.com/hollande/crash-habsheim-anacrim-il-faut-interroger-montebourg-norbert-jacquet-18-juin-2017.pdf>

- sur une page Web : <http://jacno.com/prov/dimension-internationale-des-procedures-me-concernant.htm>

Ces articles de presse et émissions de télévision de l'époque montrent bien la volonté de silence d'Asseline durant les dix mois qui ont suivi le crash de Habsheim et son reniement progressif ensuite, après le déclenchement des procès.

Le dernier lien présenté ci-dessus livre l'état de ces dossiers au début août 2020.

L'article du Figaro « avec AFP » du 17 août 2020 est digne de certains pays totalitaires en matière d'intox.

/...

Politique International Société Vox Économie Sport Culture Voyage Style Mad

Lire le journal

 / **Économie**

Économie ▾ Entreprises Conso Entrepreneurs ▾ Décideurs Bourse Médias Tec

Accueil > Économie > Flash Eco

Décès de l'ancien directeur général de l'aviation civile Daniel Tenenbaum

Par Le Figaro avec AFP
Publié le 17 août 2020 à 20:55

Daniel Tenenbaum, ancien directeur général de l'aviation civile (DGAC) de 1982 à 1990, est décédé à l'âge de 83 ans, indiquent sa famille et la DGAC dans le Carnet du quotidien *Le Monde* ce lundi.

→ **À LIRE AUSSI : ADP: moins d'un quart du trafic aérien habituel en juillet à Paris**

Daniel Tenenbaum qui fut aussi conseiller au cabinet du ministre des Transports et conseiller du délégué ministériel pour l'armement, a dirigé l'aviation civile durant les années cruciales de l'essor du consortium aéronautique européen Airbus, composé à l'origine du français Aerospatiale, de l'allemand Messerschmitt-Bolkow-Blohm, de British Aerospace et de l'espagnol Casa. En 1986, Didier Tenenbaum avait guerroyé à Washington contre Boeing qui accusait (déjà) Airbus de bénéficier d'aides publiques.

Parallèlement, la France avait fini par imposer aux pilotes d'Air Inter, qui y étaient vivement opposés, le pilotage à deux, sans mécanicien navigant. L'opération avait assis la crédibilité technologique et commerciale des moyens-porteurs mono-couloirs A320 d'Airbus face à la concurrence américaine.

Diffamation

En juin 1988, lors de l'accident d'un A320 à Habsheim (Bas-Rhin), Daniel Tenenbaum avait vivement défendu le bon fonctionnement de l'appareil contre les syndicats de pilotes. Personnellement mis en cause par deux pilotes d'Air France qui affirmaient que les autorités de l'aviation civile avaient truqué ou falsifié les boîtes noires, Daniel Tenenbaum avait finalement obtenu leur condamnation en diffamation.

Contenus Sponsorisés

Lien vers l'article du Figaro : <https://www.lefigaro.fr/flash-eco/deces-de-l-ancien-directeur-general-de-l-aviation-civile-daniel-tenenbaum-20200817>

LE MONDE

44 • Mardi 13 juin 1989 •

(par le 12)

● **Plainte du ministre de l'équipement contre le pilote de l'Airbus d'Habsheim.** — M. Michel Delebarre, ministre de l'équipement, a déposé une plainte auprès du garde des sceaux contre deux pilotes ayant affirmé que les boîtes noires de l'Airbus A-320 tombé le 28 juin 1988 avaient été « maquillées ». Dans un communiqué, le ministre estime que leurs déclarations « affectent gravement l'honneur et la considération de fonctionnaires de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) et de l'Inspection générale de l'aviation civile et de la météorologie (IGACEM) ». M. Michel Asseline, commandant de bord de l'appareil, licencié par Air France pour faute grave, et M. Norbert Jacquet, un autre pilote d'Air France qui n'a rien à voir avec l'accident, mais qui vient d'être licencié pour raison psychiatrique, ont tous deux déclaré que les boîtes noires de l'avion avaient été « revues et corrigées pour accabler l'équipage ». M. Jacquet a déclaré qu'il avait été sanctionné pour délit d'opinion.

PLAINTÉ DELEBARRE

LUN. 12 JUIN 1989 — LE PARISIEN

A 320 D'HABSHEIM MICHEL DELEBARRE PORTE PLAINTÉ

Michel Delebarre, ministre des Transports, vient de déposer une plainte contre Michel Asseline, commandant de bord de l'A 320, accidenté l'an dernier à Habsheim, et Norbert Jacquet, ancien pilote d'Air France. Le ministre estime que leurs récentes déclarations diffament son administration, en mettant « en cause la manière dont les enregistrements des boîtes noires ont été décryptés et restitués ». Malgré cette plainte, Norbert Jacquet maintient ses accusations.

LE FIGARO

LUNDI 12 JUIN 1989

EN BREF

● Accident d'Airbus : plainte du ministre des Transports

Michel Delebarre, ministre des Transports, vient de déposer une plainte, auprès du garde des Sceaux, contre Michel Asseline, commandant de bord de l'A 320 accidenté l'an dernier à Habsheim, et Norbert Jacquet, ancien pilote d'Air France, pour « diffamation publique envers son administration ».

Le ministre estime que les déclarations récentes des deux pilotes « affectent gravement l'honneur et la considération de fonctionnaires de la direction générale et l'aviation civile (DGAC) et de l'inspection générale de l'aviation civile et de la météorologie (IGACEM) ».

MM. Asseline et Jacquet ont en effet depuis plusieurs semaines « mis en cause la manière dont les enregistrements des boîtes noires de l'appareil ont été décryptés et restitués ».

LIBÉRATION

16 LUNDI 12 JUIN 1989

Michel Delebarre vient de déposer une plainte auprès du garde des Sceaux contre Michel Asseline, commandant de bord de l'A320 accidenté l'an dernier à Habsheim, et Norbert Jacquet, ancien pilote d'Air France, pour « diffamation publique envers son administration ». Toutefois, Norbert Jacquet a, dans un communiqué, maintenu ses accusations sur la falsification des boîtes noires de l'appareil.